

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

### Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 23 juin 2020 à 11 h 30 en visioconférence avec webdiffusion

---

#### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Richard Ryan, conseiller désigné  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

#### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué  
Me Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des Communications, du greffe et des services administratifs

---

#### 10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 11 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

#### CA20 240252

#### Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020 à 11 h 30

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020 à 11 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10.02 - Période de questions du public**

Aucune question

---

**10.03 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question

---

**CA20 240253**

**Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour une demande de dérogations mineures et une demande d'usage conditionnel pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest**

Attendu que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020 et que depuis, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement à une demande d'autorisation de dérogations mineures, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, et ce, pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, sur les lots 1 341 036, 1 341 037, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest;

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, et ce, pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, sur les lots 1 341 036, 1 341 037, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1207199004

---

**CA20 240254**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant l'implantation d'une voie réservée à contresens sur la rue Saint-Mathieu, entre la rue Maisonneuve et la caserne de pompiers numéro 10, située au 1445, Saint-Mathieu**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 285 établissant l'implantation d'une voie réservée aux services incendie à contresens sur la rue Saint-Mathieu, entre le boulevard De Maisonneuve et la caserne de pompiers numéro 10, située au 1445, rue Saint-Mathieu.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1205275006

---

**CA20 240255**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public et le réalignement de voies de circulation, et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public et le réalignement de voies de circulation, et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 284 autorisant le réalignement de voies de circulation pour la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 237 autorisant l'affichage événementiel, promotionnel et publicitaire pour la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 631 autorisant la diffusion amplifiée de musique d'ambiance pour la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 166 autorisant la peinture sur chaussée pour la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020 ;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 584 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons pour l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1208309005

---

**CA20 240256**

**COVID-19 - Approuver les emplacements autorisant la présence des camions de cuisine de rue pour la saison 2020, mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à occuper ces sites pour contribuer à la relance des activités sur rue et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'activité**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la liste des emplacements de cuisine de rue pour la période du 29 juin au 30 septembre 2020;

De mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à occuper ces emplacements pour contribuer à la relance des activités de rue et approuver la convention à cette fin;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 585 autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public aux sites et emplacements du tableau apparaissant au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1200318007

---

**CA20 240257**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant la création d'un double sens sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Notre-Dame et la rue Viger**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 287 établissant l'implantation d'un double sens sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Viger.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1205275007

---

**CA20 240258**

**Édicter une ordonnance pour la fermeture de la voie Camillien-Houde, entre l'avenue du Mont-Royal et à la hauteur de la Maison Smith, tous les dimanches du 5 juillet au 6 septembre 2020 entre 6 h 30 et 13 h**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., C-4.1, article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 286 permettant la fermeture de la voie Camillien-Houde, entre l'avenue du Mont-Royal et à la hauteur de la Maison Smith, tous les dimanches, du 5 juillet au 6 septembre 2020 entre 6 h 30 et 13 h.

---

Un débat s'engage.

---

**EN AMENDEMENT**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De présenter un amendement tel que suit :

D'édicter l'ordonnance C-4.1, o. 286 permettant la fermeture de la voie Camillien-Houde, entre l'avenue du Mont-Royal et à la hauteur de la Maison Smith, tous les dimanches, du 5 juillet au **27 septembre** 2020, entre 6 h 30 et 13 h.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1204105003

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 juillet 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 11 h 44.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240263  
lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2020.

---